



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ID : 988-200013092-20240126-10_2024-DE

Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Pascal VITTORI, maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 16 janvier 2024

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Richard OLLIVIER, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Pascal VITTORI

Mme Valentine TOFILI a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à M. Henri POIROI

Absents excusés : Mme Sandrine LODS.

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 19

Délibération n° 7/2024

Objet : Autorisation de signature d'un avenant au bail à construction n° 01/2015 du 13 avril 2015 avec la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le bail à construction n° 01/2015 du 13 avril 2015 contracté entre la commune de Boulouparis et la Banque Calédonienne d'Investissement pour une durée de trente (30) ans ;
- Vu la délibération n° 41/2021 du 24 mars 2021 relative à l'aménagement d'une ombrière solaire ;
- Vu la convention tripartite (mairie de Boulouparis, SIVM SUD et BCI) de mise à disposition d'un espace public pour la construction et l'exploitation d'un carport solaire avec infrastructure de recharge de véhicules électriques ;

Exposé des motifs :



Dans le cadre de son souhait de mise en place d'une structure de recharge de véhicules hybrides ou électriques sur son territoire, la commune de Boulouparis s'est appuyée sur l'expertise du SIVM SUD pour en permettre l'implantation au sein du village.

Cette mise en place a nécessité la signature d'une convention de mise à disposition d'un foncier communal entre la mairie, le SIVM SUD et la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI), l'emplacement souhaité étant dédié pour partie à la clientèle de cette dernière. Cette convention a permis la réalisation des travaux.

En contrepartie de cette mise à disposition, le maire souhaite proposer à la BCI une prolongation de dix (10) années du bail à construction n° 01/2015 du 13 avril 2015, d'une durée initiale de trente (30) années, soit jusqu'au 30 avril 2055.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

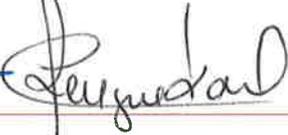
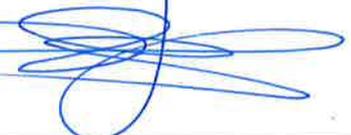
DECIDE :

Article 1 :

D'habiliter le maire à signer un avenant d'une durée de dix (10) années au bail à construction n° 01/2015 du 13 avril 2015 contracté avec la Banque Calédonienne d'Investissement.

Article 2 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE 	Conseiller municipal David CARNICELLI 	Conseillère municipale Marielle AUVRAY	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL 
Conseillère municipale Odette GEORGET 	Conseiller municipal Jacques CHETAH 	Conseillère municipale Carine THEVEDIN 	Conseiller municipal Richard OLLIVIER 



COMMUNE DE
Boulouparis

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ID : 988-200013092-20240126-10_2024-DE

Nouvelle-Calédonie
Province Sud

<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS 	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS
<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN	
<p>Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/....../.....</p> <p><i>Le maire</i> Pascal VITTORI </p>			

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 988-200013092-20240126-10_2024-DE